

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
 A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 64 au 1er.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 5 AOUT 1846.

Nous prédisions, il y a quelques années, que le parti légitimiste irait chaque jour se confondre davantage dans le parti qui gouverne, que l'ambition de prendre part au pouvoir, l'ennui de la solitude, le désir de se mêler aux affaires du pays, entraîneraient les jeunes gens vers la dynastie nouvelle, et que les traditions du passé n'auraient d'écho que dans quelques anciennes maisons enchaînées par leur nom et leurs souvenirs. Le journal qui représentait alors à Lyon ce parti légitimiste se récria bien fort contre nos prédictions; le *Réparateur* voyait l'avenir sous une tout autre forme, et en faisait un tableau bien différent. Qu'en pense aujourd'hui la *Gazette de Lyon*?

Ce qui vient de se passer dans les élections lyonnaises prouve assez que nos prévisions commencent à se réaliser; elles sont destinées à se réaliser tout entières. Le parti légitimiste de notre cité s'est divisé en deux camps: les politiques d'un côté, les saeristains de l'autre. Le pouvoir les a tous flattés, caressés, appelés à lui; mille démarches ont été faites par ses agents, les candidats conservateurs en personne, par leurs amis, leurs courtiers, pour entraîner les deux divisions de ce parti. Les radicaux n'ont fait ni avances, ni propositions, ni promesses; ils sont restés en dehors de toutes les intrigues qui avaient pour but d'amener une coalition d'intérêts différents, de réunir des hommes opposés de principes, et le *Censeur* n'a pas dit un mot pour gagner ceux qu'il a toujours regardés comme ses adversaires; aux paroles, aux propositions plus ou moins flatteuses qui lui ont été adressées, il a répondu toujours: Votez selon votre conscience; chacun sa ligne, et adienne que pourra.

Nous avons succombé, mais succombé sans avoir rien tenté de ce qui déconsidère un parti, de ce qui le fait déchoir dans l'opinion publique, tandis que les triomphateurs se sont salés de mille manœuvres scandaleuses; la victoire est d'un côté, l'honneur de l'autre. Est-il vrai que nous ayons perdu du terrain, ainsi que les feuilles du pouvoir voudraient le persuader? Regardez les chiffres et jugez. A l'ouest, dans le collège si longtemps inféodé à M. Fulchiron, où la protestation radicale n'a eu que dix voix aux élections précédentes, un des écrivains du *Censeur* a obtenu quatre-vingt et une voix libres, indépendantes, qu'il n'a sollicitées par aucune de ces démarches dégoûtantes dont les autres candidats ont donné le triste spectacle: des voix qui sont venues spontanément à lui, malgré les sollicitations de M. Desprez, de M. Fulchiron lui-même accouru à Lyon pour réchauffer le zèle de son ancien collègue, malgré la petite comédie jouée par les amis de M. de Marnas qui a entraîné une partie de Saint-Just en lui promettant l'affranchissement de l'octroi et le retrait des barrières, malgré d'autres moyens employés sans pudeur et que l'on flétrit aujourd'hui comme ils le méritent.

Au midi, avons-nous reculé? Voyez encore les chiffres que les raisonnements les plus spécieux ne peuvent empêcher d'être concluants. En 1842, M. Laforest avait eu au premier tour de scrutin 589 voix; cette année il a obtenu au premier tour 408 suffrages, 79 de plus qu'aux élections précédentes. Est-ce là reculer? Est-ce là perdre du terrain? Quand les forces vont s'augmentant, est-ce là s'amoindrir? Les forces du parti conservateur ont grandi aussi, cela est vrai; mais ne sait-on pas comment il a acheté les voix, les marchés qu'il a passés, les transactions qu'il a faites? L'opinion ne réprovoque-t-elle pas hautement le scandale qu'il a donné? Quant au parti légitimiste, il s'est divisé, comme nous l'a-

vons dit. Il avait au midi, en 1842, 169 voix; il en a eu cette fois 167. Les forces sont les mêmes; mais ce qu'il faut dire, c'est qu'un grand nombre de légitimistes qui n'avaient jamais prêté serment sont venus cette fois, déterminés par les journaux, leurs organes, à prendre part au scrutin. De quel côté leurs forces se sont-elles portées? Les politiques sont restés fidèles à leur ancien drapeau et ont porté M. Guérin. Les saeristains ont renforcé la phalange ministérielle et ont donné leurs voix à M. Sauzet qui avait voté la flétrissure. Cette considération ne les a pas arrêtés; ils se sont laissés entraîner par d'autres pensées, ils ont sacrifié à d'autres intérêts. On estime à cent voix le nombre de celles qui ont ainsi passé à l'ennemi. Sans s'expliquer sur le nombre, la *Gazette de Lyon* avoue la défection; elle convient que quelques uns des hommes de son parti ont bien pu, au moment de la lutte, préférer leurs intérêts à des convictions qu'ils ne partageaient pas. Elle dit, dans un autre article, qu'elle a éprouvé une surprise douloureuse, que quelques uns de ses amis ont disposé de leurs suffrages en faveur d'autres candidatures que celles qu'elle avait posées.

L'aveu est assez explicite: parmi les légitimistes il en est un grand nombre qui ont voté pour M. Sauzet. Quel marché a-t-on fait avec eux? — Il est permis de parler de marchés quand on les voit si publics. — Nous l'ignorons; ce que nous tenions à constater, c'est que nos prévisions, à l'égard du parti légitimiste, se sont réalisées, c'est qu'une partie d'entre eux a déserté. Loin de le regretter, nous le voyons avec satisfaction. Ces hommes-là ne pouvaient pas être avec nous. Ils se rangent nettement avec nos adversaires; à la bonne heure, cela simplifie la question, la situation est désormais plus précise. Quand ceux qui restent se seront fondus dans les rangs du pouvoir, la lutte régulière des partis en sera plus facile.

Il est bien entendu pour nous que les légitimistes qui acceptent les candidats du ministère actuel, qui se rangent sous le drapeau de la branche cadette, l'abandonneront et se lèveront contre elle le jour où une guerre malheureuse, où des complications politiques impossibles à préciser, leur donneraient quelque espérance de voir porter Henri V sur le trône. Mais c'est là l'affaire de la dynastie et non la nôtre; elle a le droit d'oublier l'histoire de l'Empire tout à son aise.

Ce que nous avons voulu constater, c'est la division du parti légitimiste, dont une portion passe au pouvoir avec armes et bagages. Ce qu'on a promis à ceux-ci, il faudra bien le dire; les questions seront sans doute soulevées, débattues; les conditions du marché seront connues, et le pays en jugera la moralité. Toutefois, si les hommes qui ont abandonné leur drapeau n'ont d'autres garanties que la parole de M. Sauzet et celle de M. Martin, ils doivent peu y compter; ces deux candidats attachaient tant d'importance à leur réélection, qu'ils ont promis tout ce qu'on a voulu, et nous avons la persuasion qu'ils auraient tout bas promis de joindre leurs voix à celles qui proclameraient la république, si cinquante républicains eussent accordé leurs suffrages à cette condition. Quant à tenir, c'est autre chose; ils feront ce que le ministère voudra et rien autre, que le ministère soit Guizot, Thiers ou Garnier-Pagès.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

On nous écrit de Roanne :

Dimanche 2 août, le premier tour de scrutin a donné 170 voix à M. J.-J. Baude, 158 à M. de Rainneville, et 147 à M. Alcock; 1 voix perdue. Total 476, sur 546 électeurs inscrits.

L'imminence d'un accord dans les deux partis de l'opposition a glacé de terreur M. Baude et les organes du ministère. Un émis-

saire de la sous-préfecture est allé, dans la nuit du 2 au 3, proposer au comité de droite, s'il consentait à abandonner la candidature de M. de Rainneville et surtout celle de M. Alcock, non seulement de se retirer de la lutte, mais même d'appuyer le nouveau candidat sur lequel se porterait le choix de ce comité. Cette proposition, portée immédiatement à la connaissance du comité de gauche, a été repoussée. Les deux oppositions unies devaient, selon leur convention, appuyer la candidature de M. de Rainneville qui, au premier tour de scrutin, l'avait emporté de dix voix sur M. Alcock.

C'est sans doute pour démentir sa participation à un tel fait que M. Baude s'est empressé de déclarer le lendemain que, dans le cas d'un ballottage entre lui et M. Alcock, sa voix appartiendrait à M. Alcock qui vient de la révolution de juillet. Cette circulaire, distribuée au point du jour, constituait en assez bons termes un panégyrique complet de sa conduite en 1814 et en 1830, et dans laquelle avait été glissée déloyalement plus d'une insinuation contre M. de Rainneville, « chaud partisan des ordonnances de M. de Polignac, disait-il, et, de plus, administrateur de la compagnie qui organise le monopole des bassins houillers de Saint-Etienne. » Il a toujours été, lui, J.-J. Baude, l'adversaire déclaré de cette compagnie.

M. de Rainneville a répondu qu'il désapprouvait les ordonnances et n'avait jamais fait partie du ministère Polignac, et il a abordé la question des mines d'une manière un peu vive et qui a provoqué une polémique que nous nous interdisons de qualifier, mais que vous pouvez suivre jusqu'au bout dans les pièces ci-jointes :

« Il y a maintenant seize ans que des deux candidats qui ont aujourd'hui réuni le plus de suffrages, l'un était le plus chaud partisan des fatales ordonnances qui précipitèrent du trône les Bourbons de la branche aînée, l'autre portait sa tête pour enjeu à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

« Nous sommes tous fils de nos œuvres, et ce sont elles qui garantissent nos tendances.

« La question est donc aujourd'hui nettement posée devant le collège électoral de Roanne, et c'est à ses membres à voir s'ils veulent fonder la garde de nos nouvelles institutions à ceux qui les ont fondées, ou à ceux qui en furent les adversaires les plus constants.

« Pour moi, je ne veux pas attendre le résultat du scrutin de demain pour adjurer mes amis, s'il m'était contraire, de faire passer les considérations qui tiennent à l'essence même de notre révolution avant toutes les rivalités de systèmes et d'opinions qui divisent ses partisans. Tout cela n'est que secondaire, car nous avons tous le même drapeau, et dans un scrutin de ballottage, ma voix, malgré de profonds dissentiments, appartiendrait à M. Alcock; il vient, en effet, de la révolution de juillet et non pas du ministère Villèle et du ministère Polignac.

« Je sais que de déplorables intérêts troublent ici les lumières de quelques uns. Il faut le dire; un grand monopole sur la houille s'organise à Saint-Etienne. J'ai été, dans une partie importante du bassin, le pivot de la résistance à cet envahissement; j'ai combattu le monopole à la chambre. De là des colères dont on sera honteux quelque jour. Mais, ici encore, il faut choisir entre M. de Rainneville, qui, conséquemment avec lui-même, est administrateur de la compagnie du monopole, et moi, qui en suis l'adversaire déclaré.

« L'arrondissement de Roanne est bien changé depuis 1814 et 1830, si aujourd'hui on y donne les intérêts de la révolution de juillet à garder à ses adversaires.

« Roanne, le 2 août.

J.-J. BAUDE. »

« J'apprends que vous voulez tromper le pays, c'est à vous-même que je réponds ces deux mots.

« Je suis complice des ordonnances de juillet! Moi, Monsieur! Il n'y a pas sous le soleil une calomnie plus coupable. Je crie au mensonge, à la fourberie!

« J'ai été associé au ministère Polignac! Vous savez bien que c'est encore un mensonge.

« J'ai refusé, Monsieur, la position politique que m'offrait M. de Polignac.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 6 AOUT.

BLAISE DE MONTLUC.

MARÉCHAL DE FRANCE.

(Suite et fin.)

Amis la présence d'un homme ferme et résolu ne fut plus nécessaire à Agén. Quatre mille hommes du parti protestant étaient sous les armes; Agén était en leur pouvoir. A la nouvelle de cette révolution subite, Montluc, qui était aux environs de Montauban, reprend son activité et se précipite quand il s'agit de combattre. Il vole sous les murs d'Agén; il manque de forces suffisantes et d'artillerie, il est contraint de se retirer à faire des courses qu'il a même la témérité de pousser quelquefois aux portes de la ville. D'un autre côté, Burie, alarmé du péril que courrait Bordeaux, réclame le secours de Montluc au moment où ce dernier n'était pas favorable, mais la détermination fut bientôt prise. Montluc se précipite dans la Guienne ne devant pas rester plus longtemps exposée aux attaques des huguenots. Il enrôla des troupes et dirigea sa marche vers Agén. Avertis de son approche, les gens de Nérac s'étaient déjà dispersés; mais ils n'en furent pas plus heureux, ils ne purent éviter leur ennemi. Montluc s'élança sur leurs traces et fondit sur eux avec la rapidité du feu. Plusieurs se noyèrent dans la Baïse; d'autres gagnèrent les taillis, mais Montluc les tiraient comme des bêtes fauves. « Nous estions si près de Bordeaux, nous ne pouvions nous en aller, » dit-il à un de ses officiers. « Impatient de combattre, l'engage Burie à courir sus aux protestants, il les défait au combat de Targon. Reste toujours Agén. Montluc se précipite avec son armée victorieuse; il s'avance rapidement et franchit toutes les villes qu'il rencontre en remontant la Garonne. Entre dans une ville qui lui ouvre ses portes, ce qui ne l'empêche pas d'y faire pendre aux piliers de la halle 60 ou 80 protestants réfugiés après la déroute de Targon. La terreur présente que jamais ce héros farouche des catholiques, et ses traces de sang toujours marquées par la cruauté de ses argoulets et de ses

bandouliers, qui du reste n'avaient d'autre solde que le pillage. « On pouvoit, dit-il dans ses *Mémoires*, reconnoître par où j'étois passé, sur les arbres, sur les chemins on treuvoit les enseignes. » Ces enseignes, c'étaient les protestants qu'il faisait pendre. A son avis, un pendu produisait plus d'effet que cent tués.

L'approche de Montluc avec toutes ses forces, et la nouvelle de ses succès, que la renommée grossissait peut-être encore, jetèrent la consternation et le découragement parmi les protestants d'Agén. Cette ville ne pouvait plus résister. Burie et Montluc parurent, et ils furent reçus en libérateurs. Les protestants évacuèrent Agén. Burie et Montluc y entrèrent, suivis d'un conseiller au parlement de Bordeaux, et y rétablirent le bon ordre; mais ils n'y firent pas un long séjour. Montluc, voulant profiter de la terreur que ses succès avaient inspirée, partit presque aussitôt pour aller faire le siège de Penne avec un renfort d'Espagnols, brigands déterminés à tout pour venger la querelle de Dieu, et défendre notre roi très chrétien, frère de leur roi catholique. Les protestants de Penne furent forcés jusque dans leurs derniers retranchements. Ce ne fut plus alors qu'un combat à mort, qu'un massacre général. Les assiégés périrent tous les armes à la main, tandis que les femmes, les enfants, les vieillards, retirés dans de misérables édifices extérieurs, étaient égorgés par les Espagnols, sous prétexte que c'étaient des hérétiques, et, comme ils le disaient, des *lutheranos* déguisés. Tout périt dans cette horrible boucherie, à l'exception de trois hommes. Tous les cadavres furent jetés dans le puits du château, d'où il s'exhalait bientôt des miasmes si pernicieux qu'il en résulta une maladie épidémique et pestilentielle qui désola tout l'Agénois.

C'est par de tels exploits que Montluc prétendit mériter le titre de conservateur de la Guienne.

Cependant ses grands succès lui attirèrent des envieux. Il avait à la cour des ennemis qui cherchaient à le desservir et l'accusaient de trahison; mais la régente le protégeait et elle le fit avertir en secret. On le trouva à Agén, dans la compagnie de quinze ou vingt demoiselles. Encore, dit-il, faut-il quelquefois se donner du bon temps. Qu'on juge de l'indignation de cet homme qui plaçait son plus noble orgueil à faire cheminer ses faits et ses paroles par le même chemin, à montrer sur le front ce qu'il avait au cœur et à porter une robe de loyauté et d'honneur qu'aucune tache ne souilleraient de sa vie. Il fit à l'instant même la déclaration suivante, qui ne se trouve pas dans ses *Commentaires*, et que la franchise militaire avec laquelle elle est rédigée nous engage à rapporter. En envoyant cette dé-

claration, il espère que Dieu fera un jour connaître au roi tous les rapports et calomnieux, et que le roi fera couper tant de têtes qu'il réglera son royaume et chassera toute cette vermine.

« Réponse du sieur de Montluc aux points dont on l'a accusé devant le Roy Très-Christien (1).

« Tous ceux qu'ont dicté que j'ay parlé, dicté ou escript aucune chose contre l'honneur du Roy ou de la Roynne ou de messieurs les princes du sang ont menty.

« Ceux qu'ont dicté ou escript que j'ay intelligence avec le Roy d'Espagne ou autre prince que ce soit pour luy bailler la Guienne ou bien faire chose qui soit contre le service du Roy, mon maistre, et que M. le cardinal d'Armignac, de Terride, de Gaudrin, de Mirepoix, de Negrepelisse et moy avons fait ligue ensemble et sommes résolus de rendre ledict pays de Guienne entre les mains du roy d'Espagne, ont menty.

« Ceux qu'ont dicté aussy que l'un de mes enfans a esté en Espagne pour quelque occasion que ce soit, et que M. le cardinal d'Armignac et moy avons esté à Grenade pour conférer aucune chose avec un seigneur d'Espagne ont menty.

« Semblablement tous ceux qu'ont dicté que je faisais observer et garder en Guienne les ordonnances et constitutions faites au dernier concile contre le vouloir et intention du Roy, ont pareillement menty.

« Ceux qu'ont dicté que j'avois escript au sénéchal de Quercy ni à autres personnes, qu'il fait procès-verbal et informations, et que par icelles il rendit culpables les habitants de Montauban (Montauban), pour avoir occasion de les aller saccager et exterminer, ont menty.

« Réservant toutefois en tout ce que dessus messeigneurs les princes du sang et ceux que je dois réserver.

« Fait à Agén, sous le seing et scel de mes armes, le huictième jour de mars 1563.

« DE MONTLUC. »
 Une déclaration si énergique et si précise imposa momentanément silence aux ennemis de cet homme redoutable. Ils se retranchèrent derrière l'injure plate et grossière; ils lui jetèrent le sarcasme; ils trouvèrent plaisant de l'appeler à la cour Corneguerre en langage des halles. On riait. Montluc devint alors furieux. « Si j'eusse esté à une pique d'eulx, dit-il dans ses *Mémoires*, j'en eusse peut-être fait taire quelqu'un qui parloit bien haut; j'excepte qui je dois. »

(1) Extrait des *Mémoires de Condé*.

« Je suis bien aise de le dire, car il faut qu'on me connaisse, puisque vous m'attaquez avec tant de mauvaise foi et de déloyauté, personne plus que moi n'a désapprouvé les ordonnances de juillet.

« Et les mines, Monsieur, vous m'obligez à révéler ce fait que j'eusse voulu envelopper d'un profond secret.

« Vous avez adhéré à l'association dans laquelle je suis entré, moi, par des motifs tout-à-fait désintéressés. Nous avions votre parole et celle de votre frère; il a tenu la sienne, vous avez retiré la vôtre. Vous demandiez un peu plus d'argent que nous n'avons voulu vous en donner; le marché avait été conclu, vous ne l'avez pas tenu.

« Voilà la vérité sur les mines. A. DE RAINNEVILLE.
« Roanne, le 3 août 1846. »

« Il y a, Monsieur, des expressions qui ne s'échangent pas entre gens bien élevés, et sur lesquelles on s'explique partout ailleurs que devant un collège électoral. Je ne les emploierai pas ici à votre égard.

« Je ne sais pas quelle position politique vous avez refusé de M. de Polignac. Je sais que vous avez été conseiller d'état sous son ministère, et que vous avez appartenu à cette fraction du parti légitimiste qui a perdu la Restauration, que les ordonnances de juillet ont été la dernière expression des tendances de cette fraction; il est vrai que, quand elles ont eu produit leur effet, vous avez pu les désapprouver.

« Quant à l'affaire des mines, vous en imposez quand vous dites que vous n'avez jamais eu de moi la parole, même la plus indirecte, ou que j'aie jamais fait aucune demande de prix. Je vous mets au défi de donner l'ombre d'une preuve du contraire, et je vous offre de parier 10,000 fr. au profit des pauvres de Roanne que toutes vos assertions sur ce point sont complètement fausses, et j'accepte trois de vos amis pour juges du pari. J.-J. BAUDE.

« Roanne, le 3 août 1846. »

« Ma réponse s'est fait attendre; je suis au bureau, vous le savez, et je ne peux le quitter.

« Pourquoi ne m'avez-vous pas attaqué hier? Ma réponse aurait été plus explicative.

« Je maintiens ce que j'ai dit sur les mines, et j'accepte que la question soit déferée à qui vous voudrez.

« Mais il ne faut pas d'équivoque.

« M. J.-J. Baude n'avait pas traité avec M. Naville et avec moi personnellement. Son frère avait traité pour lui. J'en ai la preuve écrite de la main de son frère, et il nous avait dit être autorisé à le faire. M. Naville l'attestera comme moi.

« Plus tard, M. J.-J. Baude a prétendu expliquer l'engagement, et il en a décliné la valeur.

« Nous en avons appelé à son honneur et à celui de son frère.

« Son frère a tenu l'engagement; vous ne l'avez pas tenu.

« Il fallait un procès; ni M. Naville ni moi ne voulions de scandale.

« Je n'ai parlé aujourd'hui que parce qu'il fallait se défendre, et qu'il y avait importance majeure et politique.

« En ce qui touche les ordonnances de juillet, je réponds encore que les amis de M. de Villèle ne peuvent et ne doivent être accusés des coups d'état de M. de Polignac. Le ministère des sept ans ne répond que de ses actes, et non de ceux qui l'ont renversé et remplacé. Il en est ainsi de ses partisans. A. DE RAINNEVILLE. »

C'est au milieu de ces agitations que le dépouillement du scrutin a amené pour résultat la nomination de M. de Rainneville.

Votants.....	476
M. de Rainneville.....	277
M. Baude.....	186
M. Alcock.....	8
Voix perdues.....	5

M. Arago a été réélu à Perpignan à une grande majorité. Nombre de votants: 437; M. Arago, 243; M. de Contades, 192. La réélection de M. Arago a été accueillie avec une joie profonde par la population, et des cris de *Five Arago!* ont été répétés de tous côtés dès que le résultat du scrutin a été connu.

Paris, le 3 août 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les élections de Paris ont été à peu près ce que nous devions prévoir qu'elles seraient: presque partout favorables à l'opposition. Le nombre total des votants, dans les quatorze collèges, a été de 14,630; les candidats de l'opposition ont réuni 8,963 suffrages, et les candidats ministériels 5,483, ce qui donne à l'opposition une majorité de 3,482 suffrages. (Voix perdues, 192.) Si les collèges de Paris étaient composés par égales portions, Paris serait donc représenté par 14 députés opposants.

Le traité d'Amboise, qui suivit l'assassinat du duc de Guise, vint mettre fin aux premiers troubles. Montluc employa tout son zèle à maintenir la paix dans la Guienne. Toujours cruel, mais juste alors, il fit pendre deux soldats catholiques qui avaient transgressé l'édit, et, bientôt après, deux soldats protestants s'étant rendus coupables de la même faute, il les condamna à la même peine. Montluc ne manque pas à cette occasion de se proposer comme un modèle d'impartialité; mais on peut douter qu'il ait toujours tenu la balance aussi égale entre les deux partis.

CHAPITRE V.

La paix dura cinq ans. Les protestants de la Guienne, qui furent toujours les derniers à poser les armes, furent aussi les premiers à les reprendre. Leurs menées hostiles et secrètes n'échappèrent pas à la vigilance de Montluc. Il en avertit plusieurs fois la reine; mais la reine dédaigna ses avis. Enfin il arriva que le Périgord était en armes, et il reçut un jour un billet ainsi conçu:

« Du vingt-huitième jusqu'au trentième de ce mois de septembre, le roy pris, la royne morte, La Rochelle prise, Bergerac pris, Montauban pris, Lectoure prise et Montluc mort. »

C'est à n'en plus douter, une vaste conspiration se trame. Montluc emploie toute son activité à la déjouer. La prise de Lectoure, par les protestants eût été fatale à la Guienne; il se rend en toute hâte à cette place forte, s'en empare, et change le gouverneur dont la foi lui est suspecte. Puis, il fait un aspect à toute la noblesse du pays pour aller défendre le roi ou venger sa mort. Lui-même et quatre secrétaires passent cinq jours et cinq nuits à écrire des dépêches. La noblesse arrive de toutes parts et se réunit à Agen. Montluc part avec douze cents chevaux, trente enseignes, et se dirige vers le Limousin, foyer de l'insurrection. Pour le récompenser de tant de zèle, la cour lui ôte le gouvernement de Bordeaux et du Bordelais, qu'elle donne à Henri de Foix, duc de Candale. Sensible à un affront si peu mérité, Montluc congédie ses troupes et se retire à Agen, se résignant à faire compagnie à tant de grands capitaines des temps anciens et modernes, dont les services furent payés d'ingratitude. « Oh! qu'il y a de peine, dit-il, à servir les grands, et de danger quant et quant! Mais il faut passer par là. Dieu les a faits naître pour commander, et nous pour obéir. D'autres nous obéissent à nous, et toutefois nous sommes tous d'un pere et d'une mere; mais il y a trop long-temps pour alléguer mes titres. »

La paix de Longjumeau, qui suspendit pour six mois seulement la guerre civile, se fit en mars 1568. Montluc conserva encore le commandement de la Guienne jusqu'en 1572. Ces quatre années de sa charge ressemblent

Voici quelles ont été les nominations :

1^{er} arrondissement. — C'est le collège où sont situés les Tuileries, les ministères de la marine, des finances, de la justice, l'administration de la liste civile. Il appartient corps et âme à l'administration. M. Casimir Périer a été nommé. Ce résultat est dû en partie à quelques médiocrités criardes et vaniteuses d'un journalisme inintelligent, qui a combattu M. de Lamoricière, sans comprendre qu'il fallait d'abord enlever ce collège au ministère. C'est d'ailleurs le seul collège de Paris où l'opposition soit divisée.

2^e arrondissement. — M. Berger, absent, a pu balancer, le premier jour, les chances d'un des princes de la finance, dans un collège où la banque tient en échec l'indépendance des commerçants. Il y a aujourd'hui ballottage entre M. J. Lefebvre et M. Berger, et nous ne désespérons pas de la chute du pritchardiste.

3^e arrondissement. — M. Taillandier, de l'opposition, l'a emporté à une forte majorité, 103 voix, sur M. Bertrand, président du tribunal de commerce, candidat ministériel.

4^e arrondissement. — M. Ganneron, candidat du centre gauche, a été élu. M. Malgaigne, candidat d'une opposition plus prononcée, et dont la candidature avait été improvisée l'avant-veille au soir, a obtenu 543 voix contre les 530 de M. Ganneron.

5^e arrondissement. — M. Marie, de l'extrême gauche, a été nommé à une majorité de 193 voix, contre M. Blanqui, candidat ministériel.

6^e arrondissement. — M. Carnot, candidat de l'extrême gauche, a été élu à une majorité de 253 voix, contre M. Costelle, maire de l'arrondissement, et candidat soi-disant de l'opposition centre gauche, mais désavoué par elle.

7^e arrondissement. — M. Moreau, candidat de l'opposition, a été nommé sans concurrent.

8^e arrondissement. — Dans ce collège, l'opposition a éprouvé un échec bien regrettable, dû à la loi des patentes, qui avait enlevé à M. Bethmont un grand nombre d'électeurs. M. Beudin, candidat ministériel, a eu 554 suffrages, et M. Bethmont, l'orateur élégant, brillant, convaincu, patriote, n'en a obtenu que 520. M. Beudin a été nommé à une majorité relative de 34 voix.

9^e arrondissement. — M. Loquet, député sortant, a eu 262 voix; M. Auguste Portalis, 259. M. Loquet a été nommé à une majorité absolue de 10 voix.

Les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e et 14^e arrondissements sont restés fidèles à leur drapeau, et la majorité s'y est encore renforcée, malgré des efforts inouïs tentés par le ministère, et dans le 10^e par le ministère et les ultra-catholiques ligués contre M. de Jouvencel. M. de Jouvencel, M. Vavin, M. Boissel, M. Garnon et M. Ferdinand de Lasteyrie l'ont emporté à des majorités considérables.

Ainsi donc, comme nous le disions en commençant, l'opposition, par le chiffre total de ses votes, est en majorité dans une proportion très notable à Paris et dans sa plus proche banlieue; et si M. J. Lefebvre reste sur le terrain, si ce pritchardiste loup-cervier est vaincu, la députation parisienne sera dans la même proportion qu'à la dernière législature, M. Beudin ayant pris la place de M. Bethmont, et M. Berger ayant pris celle de M. J. Lefebvre.

Nous allons maintenant donner succinctement la liste que les journaux ministériels ont publiée, et qui a été soumise d'abord à l'examen de M. Duchâtel. Cette liste a été arrangée exprès pour influencer les électeurs du 2^e arrondissement, et les collèges qui, dans un rayon de 50 à 50 lieues, peuvent être obligés de procéder à un scrutin de ballottage. Nous la publions donc sous les réserves les plus expresses, en rappelant que le ministère avait publié en juillet 1842, le soir même du second jour, une liste également préparée et expurgée.

Aude. — M. Esproncier, M (ministériel), réélu.

Bouches-du-Rhône. — M. Paul de Gasparin, M., élu en remplacement de M. de Gras-Préville, O (opposant).

Côte d'Or. — 1^{er} collège de Dijon, premier tour de scrutin sans résultat. 2^e collège, M. Muteau, O., réélu.

Doubs. — Besançon, pas de résultat au premier tour; 2^e collège, M. Vêjux, M., réélu; M. Clément, M., réélu.

Eure. — M. de Salvandy, M., élu en remplacement de M. Dupont

à peu près à toutes les autres. Ce sont des batailles, des rencontres, des sièges, des coups de main perpétuels. Mais de quel intérêt pourraient être pour nous les détails de toutes ces guerres? Que nous importerait de savoir que Montluc est allé de Tonneins à Marmande, de Marmande à Villeneuve, qu'il a posté tant d'hommes au port Sainte Marie, etc. ? Le vieux guerrier narrateur, jaloux de se montrer aux yeux de la postérité paré de tous ses titres de gloire, a pu se complaire dans les plus petites particularités de sa vie toute guerrière. Pour nous, nous tenons maintenant sa bravoure, son activité et ses intentions pour connues. Ce que nous savons des faits et gestes de cet homme singulier doit nous suffire pour nous donner la certitude qu'il ne tint pas à lui que le parti protestant ne fût entièrement détruit en Guienne. Il est sûr que si le maréchal de Danville, gouverneur du Languedoc, avait voulu partager les vues de Montluc et les seconder, c'en était fait des huguenots; il en aurait, dit-il, ôté jusqu'à la semence. Ces deux généraux s'étaient bien abouchés à Toulouse; mais, soit que Danville fût jaloux des succès du héros gascon, soit qu'il ne pût supporter la violence de son caractère, la mésintelligence se mit entre eux, les mesures qu'ils avaient prises furent rompues, et ils se séparèrent.

Catherine de Médicis était indigne d'un serviteur dévoué comme Montluc. Celui-ci, qui s'affligeait sincèrement sur les maux du peuple, eût voulu d'un seul coup terminer la guerre et faire triompher le parti qu'il croyait celui du roi. La reine mère, elle, toujours fidèle à sa maxime favorite qu'il faut diviser pour régner, voulait détruire les deux partis l'un par l'autre, et, sur leurs ruines, établir sa puissance tant qu'elle vivrait et celle de ses enfants après sa mort. Le roi, son fils et son malheureux élève, suivait aussi cette politique profondément scélérate. On comprend dès lors combien devaient être inconstantes les dispositions de la cour envers ceux qui la servaient. Elle prêta l'oreille aux calomnies dont les ennemis de Montluc le poursuivaient; aussi, méprisait-elle souvent ses avis, et, en 1571, non seulement la cour méconnaissait ses services, mais encore elle lui reprocha une inaction continuelle depuis trois ans et très préjudiciable aux intérêts du roi. Ce fut un coup de foudre pour Montluc. Il fut sur le point de jeter là les armes de dépit. Cependant, persuadé que les lettres piquantes qu'il recevait ne venaient pas du roi, mais de ses destructeurs, et que l'exemple de sa défection découragerait un grand nombre de gentilshommes, il dévora sa colère en silence et obéit docilement aux ordres qui lui enjoignaient d'aller faire la guerre en Béarn. Il fit le siège de Rabastens, près de Tarbes; il y reçut une blessure qui le défigura et l'obligea à porter un masque le reste de sa vie. « Soldats, si vous m'aimez, vengez-moi! » s'écria-t-il, la bouche écumante de sang. Ses sol-

(de l'Eure), porté d'ailleurs dans d'autres collèges; M. Hébert, M., réélu; M. H. Passy, M., réélu.

Gard. — Le général Feuchères, M., contre M. Béchard, O., député sortant; M. Teulon, O., réélu.

Haute-Garonne. — M. Cabanis, M., contre M. Joly, O., député sortant; M. de Tauriac, M., contre M. Espinasse, O.

Gironde. — Bordeaux, 1^{er} collège, scrutin sans résultat; 2^e collège, M. Ducos, O., réélu; 3^e collège, pas de résultat au premier tour; 4^e collège, M. Roul, M., réélu.

Hérault. — M. Granier, M., réélu.

Ille-et-Vilaine. — M. Jollivet, O., réélu; M. Legraverend, O., réélu.

Indre-et-Loire. — Tours, M. Gouin, O., réélu; M. Bacot, O., réélu.

Loiret. — Pas de résultat entre M. Abattucci, qui a eu le plus grand nombre de voix, et M. Lacave, M.; 3^e collège, M. Lecoulteux, M.; M. Deloynes, M., réélu à quelques voix de majorité.

Manche. — Abraham Dubois, O., réélu; M. le général Meslin, M.

Marne. — M. Dozon, M., réélu; M. Lenoble, M., réélu.

Moselle. — M. Paixhans, M., réélu; M. Ardant, M., réélu; M. P. dancet, M., réélu.

Nord. — M. Delespaul, O., réélu; M. Lestiboudois, O., réélu; M. Mimerel, M., contre M. Alban de Villeneuve; M. Bommarit, M., contre M. Choque.

Oise. — M. Donatien Marquis, O., réélu; M. Legrand, M., réélu; M. de Mornay, O., réélu; M. Lemaire, M., réélu.

Pas-de-Calais. — M. François Delessert, M., réélu.

Bas-Rhin (Strasbourg). — 1^{er} collège: M. Hamann, M., contre M. de Hell, M. — 2^e collège: M. Renouard de Bussières, M., réélu; A. Huguéau, M. Lemasson, M., contre M. Schauenburg, nommé pair.

Seine-Inférieure. — M. Rondeaux, M., réélu; M. Levavasseur, O., M. Lefort-Gousselin, O., en remplacement de M. Barbet, nommé pair; M. Grandin, O., réélu; pas de résultat au premier tour à Louviers. — A Dieppe, M. Rouland, M., nommé en remplacement de M. Levavasseur, élu à Rouen. — A Dieppe extra muros, M. J. de Chasseloup-Laubat, M., réélu.

Seine-et-Marne. — Pas de résultat à Meaux au premier tour. A Fontainebleau, M. Paul de Ségur.

Seine-et-Oise. — M. Remilly, M., réélu; M. Paul Daru, M., réélu; M. Darblay, M., réélu; M. Lepelletier-d'Aulnay, M., réélu; M. Berville, O., réélu; M. Hernoux, M., réélu.

Somme (Amiens extra muros). — M. Gaultier de Rumilly, O., réélu.

Var. — M. Clappier, ministériel selon les uns, opposant selon les autres, réélu; M. Frédéric Portalis, M., contre M. Denis, M. Vaucluse. — M. de Cambis, député sortant.

— Voici les renseignements que nous avons recueillis dans la journée, d'après les lettres particulières :

M. Cousture, roi d'Yvetot et ministériel, a été réélu.

Au Havre, M. Dubois, député sortant, a eu 385 voix, M. Paravey 275, et M. Morlot, candidat de l'opposition, 169. Le scrutin d'aujourd'hui aura été probablement décisif.

M. Dupont (de l'Eure) a été élu à Bionne par 299 voix contre 26.

M. Garnier-Pagès a été réélu à Verneuil à plus de 100 voix de majorité.

A Louviers, M. Charles Laffite, ministériel, a eu 299 voix, et M. Defontenay 288; M. Dupont (de l'Eure) a eu 55 suffrages, et 6 voix ont été perdues. Il nous semble évident que M. Ch. Laffite sera mis de côté.

A Dieppe, M. Rouland ne l'a emporté qu'à une majorité peu remarquable sur M. Levavasseur, nommé d'ailleurs à Rouen. « M. Rouland est nommé, dit le Journal de Rouen, et les faits qui ont préparé et déterminé son élection trouveront sans doute place dans la nouvelle enquête que doit provoquer l'opposition. » Hélas! il y a bien d'autres collèges où l'élection a été enlevée à la manière anglaise!

M. Ledru Rollin est réélu à une grande majorité à Mans.

Il y aura probablement ballottage entre M. d'Eichal, porté par l'opposition, au Mans, et M. Hamon, commis de M. Guizot.

M. Jules de Lasteyrie, de l'opposition, est réélu.

M. Gustave de Beaumont est renommé à une grande majorité à Marnes, et est également nommé à Saint-Calais, en remplacement du ministériel M. de Montesquieu.

Dans Maine-et-Loire, M. Dutier a été réélu à la presque unanimité, malgré les efforts du ministère; M. Farran et Bineau ont passé également. Les autres nouvelles du même département donnent de l'espoir.

M. Druault, à Poitiers, sera réélu, si nous devons nous en rapporter à la composition des bureaux, qui lui a été favorable. Même remarque à tirer pour M. Leyraud de la composition des bureaux à Guéret, où les scandaleux efforts de M. le précepteur Cuvillier-

dats le vengèrent. Pour expier sa blessure, la population entière de la ville périt; une partie fut massacrée, l'autre fut brûlée dans l'église où elle s'était réfugiée. La blessure de Montluc était grave; elle le mettait hors de combat. Se soumettant à la volonté de Dieu, il déposa sa charge entre les mains du roi, et se retira en sa maison d'Estillac, pour trouver, ce qu'il n'avait encore connu de sa vie, un peu de repos. C'est alors qu'il dicta ses Commentaires.

Il croyait avoir mis fin à l'histoire de sa vie, et n'attendait plus que l'heure de la mort, lorsque Catherine, qui allait combattre les protestants, appela au siège de La Rochelle, principal boulevard de la réforme. Montluc se rendit à ce qu'il appelait le festin avec la résolution d'y trouver son tombeau. Les balles le respectèrent encore; mais il eut la douleur de perdre le capitaine Fobian Montluc, son fils. C'était le troisième de ses enfants qu'il voyait périr au service des rois.

A la mort de Charles IX, de ce roi sanguinaire qui, tué par le remords à l'âge de 24 ans, ne vécut que trop pour l'honneur de notre histoire, son frère Henri, roi de Pologne, fut appelé au trône de France. Montluc, à la suite de la reine-mère, alla baiser les mains au nouveau roi à son passage à Lyon. Henri II lui donna le bâton de maréchal de France. Voyant avec douleur que la guerre civile continuait, et que le jeune roi de Navarre venait en Guienne où ses brillantes qualités pouvaient séduire une grande partie de la noblesse catholique, Montluc refusa de porter désormais les armes dans cette province. Pour ne pas être témoin de la ruine de ce pauvre pays, il songea même à aller ensevelir ses derniers jours dans une solitude des Pyrénées. La mort ne lui permit pas d'exécuter ses projets de retraite. Il mourut, en 1577, à Estillac, où l'on voit encore son mausolée, bien que, dans ses dernières dispositions, il eût désigné, pour lieu de sa sépulture, le village de Sempoy, où il était né. En se voyant menacé de la mort, il avait aussi commandé que l'on gravât sur sa tombe cette épitaphe :

CY DESSOUS REPOSENT LES OS
DE MONTLUC QUI N'EUT ONC REPOS (4).

ISIDORE DOUGADOS.

(4) L'arquebuse et l'épée de Montluc ont été conservés. Cette dernière est surtout remarquable par sa longueur peu commune; sa lame est à deux tranchants, fort étroite et très pointue. La garde, évasée en forme de grand entonnoir, pouvait contenir, au besoin, le potage du chevalier, et lui servir d'ustensile pour fondre les balles.

Fleury n'aboutiraient à rien qu'à une chute. A Chinon (Indre-et-Loire), les bureaux sont favorables à M. Crémieux. Dans la Somme, à Amiens (intra muros), M. Massey le pritchardiste est perdu. M. Creton a en 287 voix, M. Massey 241; M. A. Dubois 202, M. Morel-Cornet 121; voix perdues, 7. MM. Creton et Dubois sont de la gauche, M. Morel du centre gauche; quoi qu'il arrive, le ministère sera battu.

On espère à Doullens; on a moins de confiance pour Abbeville où l'honorable M. Estancelin courrait quelque risque. A Arras, où l'honorable M. Estancelin courrait quelque risque, c'est un ministériel qui sera nommé. A Arras, la lutte au collège extra muros, ne s'est pas engagée sur les bureaux. Dans le collège intra muros, M. Esnault, pritchardiste, a été réélu.

A Sens, M. Vuitry, ministériel, a été réélu. A Meaux, si les deux candidats de l'opposition, MM. Oscar La-Meuque et Ménager, s'entendent, M. Lebobé est perdu, car il a eu beaucoup moins de voix que ces deux opposants réunis. A propos de M. Vuitry, nous avons oublié une petite particularité: les légitimistes ont voté pour ce pritchardiste qui a voté leur adversaire.

M. Delangle, le renégat, a été nommé à Cosné à la majorité de 10 voix. La population était indignée en songeant aux moyens inhumains qui avaient été employés par l'administration pour acheter cette élection. Un de nos amis qui passait en voiture par cette ville ayant dit à la foule: « Vous êtes des pritchardistes! — Non! non! vous vous trompez, nous sommes honnêtes, nous; mais nous protesterons comme nous avons protesté tout à l'heure, si bien que M. Delangle a dû s'enfuir par une porte dérobée, et nous allons protester encore par un charivari! » La ville était dans la plus grande agitation, et la gendarmerie venait de sortir de son poste pour surveiller le ressentiment si légitime des citoyens qui ne sont pas encore à la hauteur des mœurs anglaises.

— Il y a des collèges livrés à une bien malheureuse destination, et singulièrement enfoncés dans la vase de la corruption ou du pritchardisme. A Langres, il y a des électeurs qui tiennent pour M. de Pommeroy, député sortant et pritchardiste. A qui les adversaires de M. Pommeroy donnent-ils leurs suffrages? A M. Pauwels, bien connu à Paris et à Rouen, et qui est intitulé candidat de l'opposition. M. Pauwels a reçu une lettre qui se termine ainsi: « Vos adversaires ont consulté des hommes d'affaires, et ne craignent pas le procès en diffamation dont vous m'avez parlé. Si vous pensez pouvoir faire quelque chose, faites-le de suite, c'est-à-dire par le retour du courrier. Croyez bien qu'il y aura du scandale; je n'ignore pas que c'est pour vous faire donner de l'argent, mais c'est comme cela. »

— La double nomination de M. G. de Beaumont va laisser un collège libre dans la Sarthe. M. Bethmont sera désigné par l'opinion publique, unanime cette fois, aux électeurs du collège que l'honorable M. Gustave de Beaumont aura laissé libre.

— M. de Cormenin a échoué à Joigny (Yonne) contre M. Boutin, candidat du ministère.

— Jusqu'à présent, dans les élections connues, le ministère n'a qu'un avantage de sept ou huit voix. Au ministère de l'intérieur, on ne dit pas les résultats reçus aujourd'hui par le télégraphe. On se borne à dire: Les nouvelles du télégraphe dépassent nos espérances.

— On nous donne comme nouvelle positive que M. Martin (du Nord) n'a pas été nommé; mais c'est évidemment une erreur.

M. l'amiral Leray, pritchardiste, n'a pas été réélu à Paimbœuf, non plus que M. Baume, autre pritchardiste, dans l'Yonne. MM. Vieillard et d'Hérambault, appartenant à l'opposition, ont échoué, l'un à Carentan, l'autre à Montreuil.

M. d'Herincourt, beau-frère de M. Harlé, pritchardiste, a été réélu à Coutances. M. de Genoueville remplace dans un collège de Toulouse M. de Valmy, démissionnaire.

Une erreur du télégraphe fait échouer M. Alban de Villeneuve dans le Nord. M. de Villeneuve a été nommé.

Au moment où nous allons fermer notre lettre, des cris de joie et des applaudissements se font entendre dans la cour de la mairie du 2^e arrondissement. M. Berger, candidat de l'opposition, l'a emporté au second tour de scrutin contre M. Jacques Lefebvre, pritchardiste, à 79 voix de majorité. Que la mairie soit légère à M. Lefebvre, qui va certainement, d'ici à peu de jours, être enterré dans les catacombes du Luxembourg. M. Berger a été aussi nommé à Thiers. Le ministère avait fait circuler cette nouvelle parmi les électeurs pour détourner leurs votes. Il n'a pas réussi, et Paris reste digne de lui-même.

ELECTIONS GÉNÉRALES.

LYON. — 2^e COLLEGE (Nord).
2^e tour de scrutin.
Votants, 1,126. — Majorité, 564.

M. Martin, 623.
M. Dervieux, 335.
M. Bonnet, 108.
M. Guimet, 37.
M. Jars, 19.
Voix perdues, 4.
M. Martin ayant obtenu la majorité a été proclamé député.

VILLEFRANCHE. — 5^e COLLEGE.
2^e tour de scrutin.
Votants, 844.

M. Terme, 472.
M. Julien Lacroix, 349.
Voix perdues, 29.
M. Terme ayant obtenu la majorité a été proclamé député.
M. Thiers a été réélu à l'unanimité des votants.

M. Brignoles (Var), M. Pascalis, député sortant, a été réélu. Il a 189 suffrages, et M. de Fabry, son concurrent, 166.
M. Guignau, M. Pouille (Emmanuel), député sortant, a été réélu.

M. More, docteur en médecine, a été élu par 301 voix en remplacement de M. Boulay, qui ne s'est pas représenté.
M. de Cambis; à Apt, M. Mottet; à Orange, M. Méaumont; à Carpentras, M. Gérente, ont été réélus.
M. Reynaud, maire de Cette, a été nommé en remplacement de M. de Larcy, député sortant, légitimiste.
M. de la Farelle a été réélu.
M. Charles de Labaume.

Au Vigan, M. de Chabaud-Latour a été réélu.

A Valence, le 3 août, après un deuxième tour de scrutin, aucun des deux candidats, MM. de Sièyes et de Moncault, n'ayant obtenu la majorité, il devait être procédé le lendemain à un troisième tour de scrutin.

A Chalon-sur-Saône intra muros, M. Burignot, ex-député, candidat pritchardiste, a obtenu 191 voix; M. Mathey, candidat de l'opposition, 202; M. Charles Mathey a été proclamé député.

A Saint-Afric (Aveyron), M. de Courtois a été élu en remplacement de M. Vergnes; à Milhau, M. de Gaujal a été réélu.

A Digne (Basses-Alpes), M. le comte d'Oreizon a été élu en remplacement de M. Gravier; à Forcalquier, M. de la Plane a été élu en remplacement de M. le général Laidet.

A Lodève, M. Vigier a été réélu; à Saint-Pons, M. Benoît Fould a été réélu en remplacement de M. Floret; à Béziers, M. F. Debès a été réélu; à Pézenas, point de résultat. Les probabilités sont pour M. Teysserenc.

A Mende (Lozère), M. Rivière de Larqué a été réélu; à Florac, M. le lieutenant-général Meynadier a été réélu.

Etats Romains.

Nous trouvons dans le *Sémaphore* une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Rome, 26 juillet.

Aujourd'hui il est reconnu que le saint-père n'a montré, dans le principe, tant de circonspection, que pour mieux assurer la réalisation du plan régénérateur qu'il s'est proposé. L'opposition qu'il a rencontrée pour l'amnistie est au-dessus de ce qu'on avait d'abord voulu croire. Le cardinal Gizzi et le cardinal Micara sont les seuls qui y ont donné leur adhésion complète; et aujourd'hui le cardinal Gizzi est fait secrétaire d'état unique, assisté de quatre sous-secrétaires d'état. Ce résultat semblait presque impossible il n'y a que dix jours.

La fermeté du saint-père touchant l'amnistie a dessiné nettement la situation. Le cardinal Lambruschini, au moment même où l'amnistie allait être affichée, le vendredi soir, 17, s'est encore rendu chez le saint-père, et lui a fait les plus fortes représentations; il lui a prédit des révoltes avant trois jours; il avait fait agir préalablement tout ce qui était le plus susceptible d'intimider Pie IX; en le quittant, il répétait encore: « Saint-Père, il est encore temps, et dans une heure peut-être il ne le sera plus; la proclamation n'est pas encore affichée. » Cette attitude du cardinal Lambruschini, de ses adhérents et de tout le parti rétrograde les a rendus définitivement impossibles, après l'enthousiasme inexprimable que le décret d'amnistie a fait éclater, non seulement à Rome, mais plus encore dans les provinces, à Bologne surtout.

De telles déclarations et l'enthousiasme universel manifesté pour le saint-père ont annihilé l'influence du parti rétrograde. Les hommes de l'Autriche, les jésuites, les lambruschinistes voudraient pouvoir disparaître; ils cherchent à se soustraire aux regards du public, qui, sans les molester, les accueille avec un sourire ironique. Cependant ils ne se découragent pas encore; ils s'efforcent d'armer le saint-père par mille moyens déloyaux; souvent ils ont recueilli des cris ou même des propositions séditieuses de la bouche des libérés; mais le saint-père les confond par la persistance qu'il met à vouloir connaître le fond des choses, et il leur prouve leur mauvaise foi. Cependant ils ont cru un moment avoir vaincu la paternelle fermeté du souverain pontife par une invention assez ridicule. Pendant une nuit, ils ont semé dans quelques rues des cocardes tricolores. Le lendemain, monsignor Varini, gouverneur de Rome, homme rétrograde par nature, se presenta au saint-père avec un long rapport sur ce fait, si significatif selon lui. Pie IX, après avoir lu le rapport, se tourne en riant d'un air de satisfaction vers le gouverneur et lui dit: « Il paraît que le nouveau système inspire assez de confiance, même aux plus mal disposés, puisqu'ils jettent par la fenêtre les cocardes tricolores qu'ils avaient préparés en d'autres temps; il est évident qu'ils prévoient n'avoir plus à s'en servir. Bénissons le Seigneur! » Cette présence d'esprit rendit le gouverneur stupéfait.

On lit dans le Commerce :

Décidément, le chemin de fer du Nord a été inauguré sous de fâcheux auspices, et une sorte de fatalité semble s'être attachée à sa destinée, depuis ce jour de fête où tout ce que Paris renferme de sommités politiques, scientifiques et littéraires, fut si cavalièrement traité par les employés subalternes de l'administration de M. de Rothschild. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans le *Journal de la Somme* du 1^{er} août, sous la date du 31 juillet :

« Ce soir, à minuit, le train du chemin de fer, qui aurait dû arriver à Amiens à huit heures quarante minutes, n'était pas encore entré dans le débarcadère. Ce n'est qu'à minuit un quart que le signal a été donné. Plus de 150 personnes attendaient avec anxiété cette arrivée, et on a appris avec joie que fort heureusement le retard du convoi n'avait eu d'autre cause qu'un accident survenu à la machine.

« Un peu au-dessus de Creil, on s'est aperçu que l'un des tubes de la chaudière avait crevé, et force a été d'aller presque au pas jusqu'à Clermont. Il n'y avait pas en cet endroit de locomotive de rechange, et il a fallu attendre qu'il en arrivât une de la station de Breteuil; c'a été l'unique cause du retard, qui eût été à peu près insignifiant s'il s'était trouvé dans la gare de Clermont, comme cela devrait être dans une station aussi importante, une locomotive toujours prête à remplacer celles qui pourraient se déranger en route.

« Nous espérons que l'administration de la compagnie y avisera. »
Nous nous joignons au *Journal de la Somme* pour supplier l'administration du chemin de fer du Nord d'apporter enfin, dans son exploitation, tout le soin, tout le zèle, tout le dévouement que le public est en droit d'attendre de tous ses membres, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevés. Le chemin de fer du Nord a été un instant odieux, quand on a appris l'épouvantable catastrophe de Reux; plus tard il a été ridicule, quand on a su que plusieurs centaines de voyageurs, laissés en route par une locomotive paresseuse, avaient été forcés de gagner à pied le débarcadère de Lille. En présence de faits semblables, se renouvelant chaque jour, nous ne dirons pas à la compagnie qu'il est de son devoir, mais, pour être mieux compris d'elle, qu'il est de son intérêt d'aviser enfin promptement et d'offrir à ses voyageurs toute la sécurité qui leur est due.

Chronique.

Il existe derrière le corps-de-garde de la place Bellecour deux sentinelles, placées l'une devant, l'autre derrière cet établissement de la force publique. Tout le monde comprend parfaitement la nécessité de celle qui voit défiler devant elle les promeneurs; mais il n'en est pas de même de l'autre. C'est maintenant le sujet d'une énigme. Les bonnes pensent qu'elle a pour consigne d'empêcher les enfants d'aller s'amuser sur le gazon. Ceux qu'une implacable nécessité surprend à la promenade l'expliquent à leur manière. Pour nous, nous croyons que cette sentinelle ayant été placée en cet endroit pendant les événements de 1834, le commandant de place a depuis lors oublié de la faire rentrer au corps-de-garde.

— Depuis plusieurs années, pendant la belle saison, le service des omnibus de Vaise donne lieu à des scènes, à des luttes fâcheuses que l'administration de cette localité n'a pas seulement essayé de faire cesser. Depuis quelques jours on donne aux voyageurs des cartes numérotées; mais comme cette mesure n'a pas été sanctionnée par M. le maire, on n'en tient aucun compte. On nous rapporte un fait déplorable, auquel l'anarchie que nous venons de signaler a donné lieu dimanche dernier. Un gros et gras voyageur, qui n'était porteur d'aucune carte numérotée, s'installa dans un omnibus, malgré les observations qu'on lui adressa. Aux clameurs qui l'étonnaient il répondait invariablement: « Faites-moi voir l'ordonnance qui m'oblige à me munir d'une carte. » Le chef du bureau des omnibus, voyant son autorité méconnue, dé-

clara que l'omnibus qui renfermait l'insurgé dans ses flancs ne partirait pas. En effet, tous les voyageurs attendirent une bonne heure, pendant laquelle ils eurent le temps de se calmer. Ce remède a pu cette fois être efficace, mais nous ne conseillerons pas au directeur des omnibus de l'employer trop souvent; il pourra en trouver un meilleur.

— Plusieurs habitants du quartier des Capucins et des Terreaux se plaignent de l'air infecte que laissent exhaler les canaux de dégoût du quartier.

— Lundi, dans la soirée, une dame, accompagnée d'un enfant de trois ou quatre ans, traversait le pont de Serin afin de prendre un omnibus de Vaise à Lyon, lorsque, arrivée au bureau de péage, elle abandonna son enfant pour prendre sa bourse et payer le passage du pont. L'enfant, abandonné seul un instant, s'approcha du garde-fou, dont le grillage est fort large, et tomba dans la Saône.

Le préposé d'octroi Joseph Virignin, de service à la patache, s'élança sans hésitation dans la rivière, quoique entièrement habillé, parvint à atteindre le petit malheureux et à le ramener au bord.

Privé de connaissance, cet enfant est revenu à la vie dans le trajet du pont de Serin à l'Ecole Vétérinaire, où le receveur de bureau de la barrière de Vaise l'a fait transporter pour recevoir les premiers secours.

— L'administration municipale, qui sait si bien réprimer les sifflets hostiles à la direction, en prétendant qu'ils viennent d'une cabale, devrait bien exiger la représentation complète des ouvrages annoncés sur l'affiche. Hier, on a supprimé le ballet du premier acte de *la Reine de Chypre*; M^{lle} Louise Chevalier est pourtant ici depuis long-temps. Nous nous permettrons aussi de demander par quel motif la direction n'a pas fait jouer le troisième acte tel qu'il est écrit. La partition de de MM. des chœurs et de l'orchestre ne contient-elle plus le chœur: *A Venise la belle*?

MM. de la police trouvent étonnant qu'on siffle; il serait bien plus étonnant qu'on ne siffât pas. L'an dernier, nous avions deux premières danseuses, nous n'en avons qu'une; deux troisièmes, M^{mes} Appiani et Petitet, aujourd'hui nous avons conservé M^{me} Appiani et l'on fait danser à M^{me} Bazire, engagée pour jouer les rôles mimes, des pas créés par M^{lle} Petitet. Réclamer la situation de l'an dernier cela s'appelle cabaler.

— Il n'est bruit à Privas que d'un vol audacieux commis au préjudice de M. Valladier, juge d'instruction près le tribunal de cet arrondissement.

Un individu, âgé de 16 à 17 ans, appelé à déposer devant ce magistrat au sujet d'une rixe qui aurait eu lieu dernièrement dans la commune de Lussas, se trouvait dans son cabinet, au palais de justice. Pendant que le greffier écrivait la déposition du témoin, celui-ci, profitant soit d'une courte absence, soit d'un moment de distraction de la part de M. le juge d'instruction, a mis adroitement la main sur 16 pièces de 5 f. empliées sur le bureau et s'est enfui avec cette somme. La gendarmerie, sur l'injonction de M. Valladier, s'est mise immédiatement à la poursuite du voleur qui, jusqu'à présent, n'a pu être arrêté.

— Un rapport vient d'être dressé par la gendarmerie contre un curé du département de l'Ardèche, constatant qu'il s'est permis dimanche dernier 26 juillet de proférer du haut de la chaire apostolique des paroles très répréhensibles contre la famille royale, à propos des élections, dans le but de faire porter les suffrages des électeurs de la localité sur M. le marquis de Vogué.

Spectacles du 5 août.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Dépit amoureux, comédie. — Giselle, ou les Willis, ballet.
THÉÂTRE DES THÉÂTRES. — Arnal. Riche d'Amour, vaudeville. — M. et M^{me} Galochard, vaudeville. — Un Changement de main, vaudeville.

Bulletin de la Bourse de Paris du 3 août 1846.

Avant l'ouverture, le 3 0/0 a été fait à 83 35 pour fin du mois, et au parquet, les premiers cours ont été 83 25 en liquidation et 83 40 pour fin du mois. Il s'est maintenu en hausse jusqu'à fin de bourse, et a fermé au parquet à 83 35 en liquidation et à 83 50 pour fin courant. Après la clôture, le 3 0/0 est resté à 83 47 1/2 toujours pour fin courant. Les affaires sont assez animées.

Trois pour cent.....	83 23	Versailles (rive droite)...	408 »
Quatre pour cent.....	» »	— (rive gauche) ..	265 »
Quatre et demi pour cent.	» »	Paris à Orléans.....	1272 50
Cinq pour cent.....	121 85	Paris à Rouen.....	971 50
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	697 50
Trois pour cent belge...	» »	Avignon à Marseille....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	100 3/4	Strasbourg à Bâle.....	215 »
Cinq pour cent belge....	104 1/2	Orléans à Vierzon.....	613 75
Cinq pour cent napolitain.	» »	Orléans à Bordeaux....	548 75
Récépissés Rothschild...	100 50	Amiens à Boulogne.....	» »
Cinq pour cent romain...	100 1/2	Montreuil à Troyes.....	370 »
Trois pour cent espagnol.	36 »	Chemin du Nord.....	701 25
Banque de France.....	3435 »	Dieppe et Fécamp.....	400 »
Comptoir Ganneron.....	» »	Paris à Strasbourg....	483 75
Banque belge.....	» »	Tours à Nantes.....	500 »
Caisse Lafitte.....	1210 »	Paris à Lyon.....	508 75
Obligations de Paris.....	1370 »	Lyon à Avignon.....	480 »
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	463 »
Saint-Germain.....	1080 »	Bordeaux à la Teste....	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 5 août.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	875	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	885	»
Paris à Orléans..	»	»	»	»	1273 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen..	»	»	975 75	975 75	975 75	»
prime d. 10.	»	»	980	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes..	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	705	»	698 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	708 75	»
Paris à Lyon..	»	»	»	»	505	506 25
prime d. 10.	»	»	»	»	508 75	510

BULLETIN DES SOIES.

Le résultat de la foire de Beaucaire, qui a été assez peu satisfaisant pour l'article, entretient du calme sur nos marchés. Les prix sont stationnaires. La marchandise fine continue à être rare; on n'apporte guère sur place que de petits partis en soies de 2^e choix.
A Joyeuse, mercredi dernier, les ventes se sont opérées aux prix suivants :

Soie fine, 1^{re} qualité, 52 f. 05 c., 52 f. 50 c., 52 f. 80 c. le demi-kilog.
Soie 2^e choix, 25 f. 50 c., 26 f., 27 f., 28 f., 29 et 30 f. 25 c.
A Aubenas, samedi dernier, il s'est fait quelques transactions aux cotes ci-après :
Soie fine, 1^{er} choix, 51 f. 50 c., 52 et 53 f. 40 c. le demi-kilog.
Soie, 2^e choix, 25 f. 50 c., 26 f., 27 f., 28 f., 29 et 30 f. 50 c.
En général, comme nous le disions plus haut, les marchés ne sont approvisionnés qu'en soie de médiocre qualité.
Les soies grasses valent 10 à 11 f. le demi-kilog.
A Marseille, les ventes ont été sans importance la semaine dernière.
En voici la note :
10 balles Perse, 45 f. 50 c. le demi-kilog.
5 balles Salonique, 25 f. 50 c.
2 balles Doupion, 11 f. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Le 29 au soir, vers neuf heures, une secousse de tremblement de terre s'est fait ressentir en Belgique et dans les départements de la Moselle et du Bas-Rhin. Dans ce dernier département elle a été assez forte. Il y a eu quatre ondulations dessinées. L'atmosphère était sans tourmente; seulement, à l'ouest, l'horizon était coloré d'un rouge de sang.

— On a reçu au Lloyd la nouvelle de la perte du *Mandarin* et du *Sir-Valter-Scott*. Le *Mandarin* était parti de Glasgow pour la Jamaïque avec des émigrants; il a fait naufrage le 24 avril, en touchant sur l'Alligator. Heureusement toutes les personnes qui étaient dans ce navire se sont sauvées dans les embarcations. Il était assuré pour 20,000 livres sterling. La perte du *Sir-Valter-Scott* a été accompagnée de circonstances plus déplorable. Ce navire était parti dans l'automne dernier de Québec pour Lime-

rick, et on n'en avait pas eu de nouvelles depuis le mois de septembre dernier. On a appris que le *Sir-Valter-Scott* avait été jeté sur la côte de Labrador par un orage accompagné de la chute d'une énorme quantité de neige. Tous les hommes qui le montaient, à l'exception de trois, ont été gelés et sont morts de froid.

— On écrit de Francfort, 50 juillet :
« Hier, à dix heures deux minutes du soir, nous avons eu ici un tremblement de terre onduleux, qui a duré plusieurs secondes, et dont les secousses ont été tellement sensibles, que beaucoup de personnes ont failli tomber. Des portes se sont ouvertes subitement, et des enfants ont été réveillés de leur sommeil. Il y a eu trois secousses, qui ont été suivies d'une quatrième plus faible. On prétend que la direction du tremblement de terre était de l'ouest à l'est; d'autres disent qu'elle était du nord au sud. »

Au même moment, on éprouvait aussi à Metz une secousse assez forte.
— On écrit de Lorient, le 29 juillet :
« Un malheur affreux vient d'arriver au gazomètre. Le bris d'un croc de poulie servant à le hisser s'est rompu. La secousse a fait écrouler les quatre colonnes et les quatre énormes pièces de charpente qui étaient au-dessus. »

« Un homme a été tué sur le coup, deux autres sont morts des suites de leurs blessures. Sept autres ouvriers ont été plus ou moins grièvement blessés. »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :
« On nous annonce que M. Gonzalez Bravo, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne, vient d'être rappelé et destitué. Ce

rappel serait dû, dit-on, à l'insistance de M. Isturitz, lequel s'opposerait à une intervention en Portugal. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

NOUVEAU POTAGE.

Nous recommandons d'une manière toute particulière à nos abonnés l'usage du **Gluten granulé de MM. Veron frères**, de Poitiers. Ce nouveau Potage, qui vient d'obtenir deux médailles d'or, est approuvé par l'Académie royale de médecine et par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, et nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur adressant un extrait des rapports de ces deux corps savants sur ce produit qui ne peut avoir de meilleures recommandations.

DÉPÔTS A LYON :

Chez MM. PAUL CHAPIRON, marchand épicier, rue Sirène, 6.
CHABOT fils, marchand épicier, rue Saint-Dominique, 11.
GOULLAUD père et fils, marchands épiciers, place des Carmes, 11.
COURRAT fils, marchand épicier, place Sathonay et rue Saint-Marcel, 30.
GUILLAUME, marchand épicier, rue de Bourbon, 30.
CHALAMBEL, marchand épicier, rue Clermont, 9.
DALBANNE, marchand épicier, rue Belle-Cordière, 18.
GENERAUX, marchand épicier, rue de la Préfecture, 7.



Etude de M^e Charles Didier, avoué à Lyon, rue du Palais, 4.

Adjudication au samedi 22 août 1846, à midi, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

D'UN IMMEUBLE CONSISTANT EN USINE

Composée d'un moulin avec ancien moulinage, bâtiment, pavillon, verger et terrain contigu.

Le tout est situé dans l'ancien parc de Neuville-sur-Saône (Rhône).

Cet immeuble, duquel dépendent deux prises d'eau intarissables, conviendrait parfaitement à une entreprise industrielle.

Mise à prix..... 10,000 f.
S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Didier, curateur à la succession vacante du sieur Saugey, de laquelle dépend ledit immeuble. (1460)

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 16.

VENTE

EN TROIS LOTS SÉPARÉS, SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, Le samedi 22 août 1846, à midi,

DE TROIS GRANDES ET BELLES MAISONS

de construction récente et d'un revenu considérable.

Elles sont situées à Lyon, rues Mottet de Gérando, Grogard et Audran, et appartiennent au sieur Michel Lagrange, entrepreneur de bâtiments.

Mise à prix du 1^{er} lot..... 15,000 f.
— du 2^e lot..... 15,000
— du 3^e lot..... 15,000

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Groz, avoué à Lyon. Signé GROZ, avoué. (2487)

Etude de M^e Blanc, avoué à Lyon, quai d'Orléans, 11.

VENTE APRÈS DÉCÈS,

ET EN BLOC,

D'UN FONDS DE MARCHAND ÉPICIER,

Situé à Lyon, place du Plâtre, 10.

L'adjudication aura lieu en l'étude et pardevant M^e Favre, notaire à Lyon, place des Terreaux, 9, au 3^e, le mardi onze août 1846, à dix heures du matin, sur la mise à prix de..... 4,438 f. 85 c.

Dans le cas où les enchères ne seraient pas suffisantes, la vente aura lieu en détail, le lendemain 12 août 1846, au domicile où s'exerce le fonds, aux mêmes heures, et par le ministère d'un commissaire-priseur.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M^e Favre, notaire, dépositaire du cahier des charges. (2234)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n. 12.

VENTE JUDICIAIRE.

Le vendredi sept août 1846, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place de la Croix-Paquet, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers, tels que banques, pots à huile, balances, moulin à café et à poivre, montre d'étalage, un rayonnage, et divers articles d'épicerie, etc. (1930)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, quai Saint-Antoine, 11.

VENTE FORCÉE.

Vendredi sept août 1846, à dix heures du matin, sur la place du Marché de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en métiers pour la fabrication des étoffes de soie, rouet à canettes, mécaniques à la Jacquard, garde-robe, porte-balances, bois de lits, vaisselle, etc. (1819)

Etude de M^e Duchamp, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 9.

A VENDRE Un établissement de bains, situé dans un bon quartier et très bien achalandé. S'adresser audit M^e Duchamp, notaire. (3867)

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS DÉCÈS,

Rue de Cuire, n. 57, à la Croix-Rousse.

Le samedi huit août 1846, à dix heures du matin, il sera procédé, au lieu sus-indiqué, à la vente aux enchères d'une commode, d'un placard, d'une malle, etc., et d'un trousseau à l'usage de femme, le tout dépendant de la succession de dame Claudine Dupoyet, décédée épouse de M. Goudet, limonadier audit lieu. (1652)

Etude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

VENTE AUX ENCHÈRES

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE

D'UNE MAISON

Située à Lyon, montée Saint-Barthélemy, n. 16, quartier du Change.

Le lundi vingt quatre août, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire, il sera procédé à l'adjudication d'une maison située à Lyon, montée Saint-Barthélemy, n. 16, composée de caves, rez-de-chaussée et trois étages avec deux grandes cours, un puits d'eau de source intarissable, un jardin sur le derrière et un petit bâtiment sur la même montée, portant le n. 14.

Revenu annuel..... 1,900 fr.
Mise à prix..... 25,000 fr.

Pour visiter ces immeubles, s'adresser au propriétaire qui habite le deuxième étage.

Pour les renseignements et traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Les plus grandes facilités seront accordées pour le paiement du prix. (3405)

Etude de M^e Coste, notaire, rue Neuve, 7.

A VENDRE

Ancien et excellent fonds de quincaillerie et ferronnerie dans un des meilleurs quartiers de Lyon.

S'adresser audit M^e Coste, notaire. (1444)

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

Capitaux à placer sur bonne hypothèque dans l'arrondissement de Lyon.

Immeubles à Lyon et Propriétés rurales à vendre à divers prix.

S'adresser audit M^e Deplace. (3450)

FONDS DE CAFÉ

A céder de suite.

Cet établissement de premier ordre, situé sur la place des Terreaux, et dans une position des plus avantageuses, vient d'être réparé à neuf. Il possède un matériel considérable. Une pompe dessert le laboratoire. Sa clientèle lui assure de très bons bénéfices. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Robin, billardier, rue du Bois, n. 29. (1448)

A VENDRE

Fonds d'épicerie dans une belle position. — S'adresser à M. Morlon, chapelier, rue des Fossés, n. 18, à la Croix-Rousse. (827)

A AMODIER,

Pour entrer en jouissance au 11 novembre 1846,

L'HOTEL DE LA CLOCHE,

Sis à Autun, place du Carrouge.

S'adresser à M. Radau, propriétaire de l'hôtel, à Monthelon, près Autun, et à M^e Dolivot, avoué à Autun, rue Piollin, 6. (3238)

AVIS. Le propriétaire d'un établissement de premier ordre, très bien achalandé, dans un quartier des plus beaux et des plus fréquentés, désire un associé qui apporte 6,000 f.

On lui donnera toute sécurité pour son versement. S'adresser, depuis midi jusqu'à deux heures, chez M. Guiboud de Boissieu, rue Passet, 12, à la Guillotière. (830)

CLASSES DE COMMERCE ET D'ÉCRITURE,

Dirigées par M. BERTRAND (8^e Année), place des Terreaux, 5.

Cours, tous les jours, à six heures et à sept heures du MATIN. (826)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de saïsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxeurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

AVIS ADMINISTRATIF.

Le maire de la ville de la Croix-Rousse donne avis :

Que, par actes sous seings-privés du trente avril 1846, approuvés par M. le préfet du Rhône le treize mai suivant, enregistrés à Lyon le vingt-neuf du même mois, il a acquis, pour l'élargissement de la rue de Cuire :

1^o Du sieur Victor Foullut, propriétaire, moyennant le prix de trois cent quinze francs, une parcelle de terrain située à la Croix-Rousse, rue de Cuire. Ladite parcelle contenant 17 mètres 50 décimètres carrés, confinée à l'est par la façade de la maison construite par le sieur Pelletier; à l'ouest, par la rue de Cuire; au nord, par la maison du sieur Ravel, et au sud, par un point situé à l'angle sud de la maison du sieur Blondel.

2^o Des sieurs Bousuge et Boutère, moyennant la somme de quatre cent quatre-vingt-seize francs quarante quatre centimes, une autre parcelle de terrain également située à la Croix-Rousse, rue de Cuire, contenant 27 mètres 58 décimètres carrés, confinée à l'est par une maison appartenant aux vendeurs; à l'ouest, par la rue de Cuire; au nord, par la maison du sieur Ravel, et au sud, par un point situé à l'angle sud de la maison du sieur Blondel.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de l'art. 15 de la loi du 3 mai 1841, afin d'affranchir les immeubles vendus des privilèges qui pourraient les grever.

Fait à la mairie de la Croix-Rousse, le 1^{er} août 1846. CLAPISSON. (1459)

MAIRIE DE LA VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.

FERME DES EMPLACEMENTS

à louer pendant la durée

DE LA FÊTE BALADOIRE

de la Guillotière.

Nous, maire de la ville de la Guillotière,

Donnons avis :

Qu'il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal, le 14 août prochain, à midi, dans une des salles de la mairie, à l'adjudication au plus offrant, par voie de soumissions et en suite d'enchères à la bougie éteinte, de la ferme des droits de location à percevoir, pendant la durée de la fête baladoire de la Guillotière, sur les emplacements qui seront occupés dans le pré de l'Hôtel-de-l'Abondance par les jeux, baraques de saltimbanques, bateleurs, danses publiques, débitants de boissons et autres.

Les personnes qui désireront concourir à cette adjudication pourront se présenter au secrétariat de la mairie de cette ville, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à trois heures du soir, pour prendre connaissance, sans déplacement, du cahier des charges, clauses et conditions de la ferme, du tarif des droits à percevoir, et du plan des emplacements à louer.

Fait à la mairie de la Guillotière, le 31 juillet 1846. Le maire de la ville de la Guillotière, MILLIAT, adjoint. (1458)

A LOUER en totalité une Maison située aux Charpennes, sur la place, et composée de trois pièces au rez-de-chaussée et quatre pièces au premier, cour et jardin. S'adresser, pour voir les appartements, à M. Artaud, quai de Serin, n. 1. (808)

AVIS. Un garçon jardinier, muni de bons certificats, demande à se placer en cette qualité, soit à Lyon, soit aux environs. S'adresser au sieur Campy, chez M. Ferlat, jardinier à Tassin près Lyon. (829)

SYSTÈME ALEX. FICHET, MÉCANICIEN,
A PARIS, RUE RICHELIEU, 77.

A LYON, PLACE DU CONCERT,

AUX SERRURIERS,

Sur l'importance de leur profession et comment elle a été conçue.

De tous temps la profession de serrurier a été de première nécessité, puisqu'elle a pour but de mettre en sûreté ce que possède la classe honnête.

Quand la société, dans son enfance, n'avait pour habitation que des cabanes sans fermeture, l'existence était comme aujourd'hui deux classes bien distinctes : l'une, laborieuse et prévoyante; l'autre, ennemie du travail, voulant acquiescer sans peine.

Cette dernière pénétra dans les cabanes, s'empara du bien d'autrui, et fit sentir la nécessité de remplacer les cabanes par des maisons, ce qui offrit plus de sûreté. A ces maisons on fit des portes et des fenêtres; à ces portes il fallut des ferrures et des fermetures; c'est alors que l'on conçut la profession de serrurier.

Que demandait-on aux hommes de cette profession? Qu'ils fissent des fermetures complètement à l'épreuve des malfaiteurs, que la supériorité d'intelligence leur fût acquise d'une manière incontestable, que les voleurs, malgré toutes leurs études, tous leurs efforts, ne pussent jamais les trouver en défaut; voilà ce qu'on a demandé aux serruriers, voilà ce qu'ils ont promis, mais cet engagement a-t-il toujours été respecté? N'a-t-on pas souvent inspiré à l'acheteur une confiance funeste en lui recommandant des serrures et des fermetures qui ne présentent aucune garantie réelle, et, par cela même, n'a-t-on pas laissé l'honnête homme sans défense contre la hideuse industrie des voleurs? Oui, quand on demandait aux hommes de cette profession qu'ils fussent ingénieux pour la classe inoffensive contre les voleurs, ils n'ont toujours été que marchands de serrures seulement.

Relevons l'honneur de la serrurerie, proscrivons les fermetures qui ne présentent aucune sûreté. Signalons au public les vices des fermetures, ensuite démontrons leur inefficacité en opérant l'ouverture, et dans cette lutte contre les malfaiteurs, assurés-nous un triomphe constant par la supériorité de nos ouvrages, par l'infaillibilité de nos moyens de fermeture.

Alors la serrurerie aura repris, parmi les professions, un rang digne du noble but qu'elle se propose. (6257)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.
Rue de la Poulaterie, 19.